

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

VERSEMENT DE LA  
FRANCE À LA GRÈCE AU  
TITRE DE LA RESTITUTION  
À CET ÉTAT DES REVENUS  
PERÇUS SUR LES TITRES  
GRECS





## Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

---

### PROGRAMME 795

---

#### **VERSEMENT DE LA FRANCE À LA GRÈCE AU TITRE DE LA RESTITUTION À CET ÉTAT DES REVENUS PERÇUS SUR LES TITRES GRECS**

<a href="#">Bilan stratégique du rapport annuel de performances</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">Présentation des crédits</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">Justification au premier euro</a>	<a href="#">9</a>

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs**

Programme n° 795 | BILAN STRATÉGIQUE

**BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES****Odile RENAUD-BASSO***Directrice générale du Trésor*

Responsable du programme n° 795 : Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Ce programme retrace le versement de la France à la Grèce, au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus soit en compte propre (ANFA – Agreement on Net Financial Assets), soit au titre du programme pour les marchés de titres (PMT, ou SMP en anglais pour « Securities markets programme », programme de la Banque centrale européenne d'achat sur le marché secondaire de titres des États membres en difficulté).

L'action 01 de ce programme traduit la mise en œuvre de l'engagement du 20 février 2012 des États membres de la zone euro à restituer à la Grèce les revenus perçus par les banques centrales de la zone euro sur les titres grecs détenus en compte propre (ANFA) pour un montant total de 4 Md€ au titre de la période 2012-2020. La quote-part de la Banque de France s'établit à 754,3 M€.

L'action 02 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'accord de l'Eurogroupe du 26 novembre 2012 : les banques centrales nationales reverseront aux États membres les revenus qu'elles perçoivent au titre des profits tirés des obligations grecques détenues au titre du « programme pour les marchés de titres » (SMP), au prorata de leur quote-part au capital de la BCE (environ 20 % pour la Banque de France), revenus ensuite restitués à la Grèce. Sur la période 2013-2038, la quote-part française représente 2,06 Md€ au total. Le versement annuel à la Grèce au titre du programme SMP est conditionné au respect par l'État grec de ses engagements dans le cadre du programme d'assistance financière.

Les versements annuels du programme 795 permettent à la fois d'assurer le financement de la Grèce en réduisant ses besoins de financement et de contribuer au rétablissement de la soutenabilité de la dette grecque, dont l'allègement total serait de l'ordre de 8 points de PIB à l'horizon 2025.

L'absence de conclusion de la 5<sup>e</sup> revue du second programme d'assistance financière s'est traduite par la suspension de la rétrocession à la Grèce des profits SMP au titre de l'année 2014, qui avaient préalablement été transférés par les États membres sur le compte dédié du Mécanisme européen de stabilité (MES).

Par la suite, le dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA a expiré avec l'arrêt du deuxième programme d'assistance financière en Grèce (communiqué de l'Eurogroupe du 27 juin 2015).

Ce dispositif a été réactivé par l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Si la reprise des versements suspendus en 2015 et 2016 est exclue, le communiqué de l'Eurogroupe prévoit de rétrocéder à la Grèce les profits SMP au titre de l'année 2014, déjà transférés sur le compte dédié du MES, ainsi que les revenus SMP et ANFA à partir de l'année 2017.

Ces revenus sont reversés à la Grèce deux fois par an, en juin et décembre, depuis décembre 2018 et jusqu'en juin 2022. Les versements sont effectués depuis le compte dédié du MES par tranches d'égal montant, sous réserve que la Grèce remplisse bien les conditions fixées sur la période post-programme. La mise en œuvre de ces conditions est vérifiée dans le cadre du régime de surveillance renforcée qui s'applique depuis le 31 août 2018. L'Eurogroupe a pour le moment autorisé le déboursement des deux premières tranches de rétrocession respectivement en avril et en décembre 2019.

Le transfert sur le compte du MES des revenus perçus au titre de l'année 2017 a eu lieu en juillet 2019.

---

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des  
revenus perçus sur les titres grecs**

---

## Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS

#### 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

##### 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	49 300 000	<b>49 300 000</b>	
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	<i>118 000 000</i> 181 910 000	<b>118 000 000</b> <b>181 910 000</b>	<i>118 000 000</i> 118 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>118 000 000</b>	<b>118 000 000</b>	<b>118 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+113 210 000	+113 210 000	
Total des AE ouvertes	231 210 000	231 210 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>231 210 000</b>	<b>231 210 000</b>	

##### 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	7 700 000 30 000 000	<b>7 700 000</b> <b>30 000 000</b>	7 700 000
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	<i>118 000 000</i> 181 910 000	<b>118 000 000</b> <b>181 910 000</b>	<i>118 000 000</i> 118 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>125 700 000</b>	<b>125 700 000</b>	<b>125 700 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+105 510 000	+105 510 000	
Total des CP ouverts	231 210 000	231 210 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>211 910 000</b>	<b>211 910 000</b>	

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des  
revenus perçus sur les titres grecs**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 795

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2018 Consommation 2018</i>	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre			
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	148 000 000	148 000 000	148 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>148 000 000</b>	<b>148 000 000</b>	<b>148 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>			

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2018 Consommation 2018</i>	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	19 300 000	19 300 000	19 300 000
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	148 000 000	148 000 000	148 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>167 300 000</b>	<b>167 300 000</b>	<b>167 300 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>			

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>		<b>118 000 000</b>	<b>231 210 000</b>		<b>125 700 000</b>	<b>211 910 000</b>
Transferts aux autres collectivités		118 000 000	231 210 000		125 700 000	211 910 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>118 000 000</b>			<b>125 700 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+113 210 000			+105 510 000	
<b>Total*</b>		<b>231 210 000</b>	<b>231 210 000</b>		<b>231 210 000</b>	<b>211 910 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs**

Programme n° 795 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		419 700 000		406 300 000				
<b>Total</b>		<b>419 700 000</b>		<b>406 300 000</b>				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						306 490 000		300 790 000
<b>Total</b>						<b>306 490 000</b>		<b>300 790 000</b>

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>419 700 000</b>		<b>406 300 000</b>		<b>306 490 000</b>		<b>300 790 000</b>



## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre		49 300 000	49 300 000		7 700 000 30 000 000	7 700 000 30 000 000
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP		118 000 000 181 910 000	118 000 000 181 910 000		118 000 000 181 910 000	118 000 000 181 910 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>		<b>118 000 000</b>	<b>118 000 000</b>		<b>125 700 000</b>	<b>125 700 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+113 210 000	+113 210 000		+105 510 000	+105 510 000
Total des crédits ouverts		231 210 000	231 210 000		231 210 000	231 210 000
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>231 210 000</b>	<b>231 210 000</b>		<b>211 910 000</b>	<b>211 910 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés					+19 300 000	+19 300 000

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le programme 795 a bénéficié de reports de crédits par arrêté du 7 mars 2019, à hauteur de 419,7 M€ en AE et 406,3 M€ en CP.

### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	118 000 000	118 000 000	0	125 700 000	125 700 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>118 000 000</b>	<b>118 000 000</b>	<b>0</b>	<b>125 700 000</b>	<b>125 700 000</b>

### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a annulé 306,49 M€ d'AE et 300,79 M€ de CP sur le programme 795. Par arrêté du 7 mars 2019, 419,7 M€ en AE et 406,3 M€ en CP ont été reportés sur le programme 795.

---

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des  
revenus perçus sur les titres grecs**

---

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des  
revenus perçus sur les titres grecs**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 795

DÉPENSES PLURIANNUELLES

---

## Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>231 210 000</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>231 210 000</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>231 210 000</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>211 910 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>211 910 000</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>231 210 000</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>211 910 000</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>19 300 000</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019</b> (R6 = R4 + R5) <b>19 300 000</b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>15 300 000</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>4 000 000</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

---

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des  
revenus perçus sur les titres grecs**

---

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 795

Concernant la restitution des revenus sur les titres grecs détenus en compte propre, la Banque de France a versé à l'État, conformément à la convention du 3 mai 2012, l'intégralité du montant décidé par l'Eurogroupe, soit 754,3 M€, dont une première tranche de 198,7 M€ en 2012 et le solde en 2013 (555,6 M€ dont 149 M€ reversés à la Grèce en 2013 et 406,6 à verser entre 2014 et 2020). L'intégralité des 555,6 M€ avait été engagée en 2013.

Concernant la restitution des revenus sur les titres grecs détenus au titre du programme pour les marchés de titres, les versements de la Banque de France seront effectués annuellement.

---

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des  
revenus perçus sur les titres grecs**

---

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

---

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des  
revenus perçus sur les titres grecs**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 795

**Action 01**

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement					49 300 000	<b>49 300 000</b>
Crédits de paiement		7 700 000	<b>7 700 000</b>		30 000 000	<b>30 000 000</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		49 300 000	7 700 000	30 000 000
Transferts aux autres collectivités		49 300 000	7 700 000	30 000 000
<b>Total</b>		<b>49 300 000</b>	<b>7 700 000</b>	<b>30 000 000</b>

L'action 01 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'engagement des États membres de la zone euro du 20 février 2012 à restituer à la Grèce les revenus perçus par les banques centrales de la zone euro sur les titres grecs détenus en compte propre pour un montant total de 4 Md€ au titre de la période 2012-2020. La quote-part de la Banque de France s'établit à 754,3 M€.

En vertu de la convention du 3 mai 2012, la Banque de France a versé à l'État l'intégralité du montant décidé par l'Eurogroupe, soit 754,3 M€, dont une première tranche de 198,7 M€ en 2012 et le solde en 2013 (soit 555,6 M€).

Les versements prévus pour 2015 (123,5 M€) et pour 2016 (92,6 M€) n'ont pas été réalisés en raison de la suspension du dispositif.

L'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018 a réactivé le dispositif. Il confirme la mesure envisagée par les communiqués de l'Eurogroupe du 25 mai 2016 et du 15 juin 2017.

Le montant restituable sous condition à la Grèce au titre de l'année 2017 (30 M€) a été versé sur le compte dédié auprès du MES en juillet 2019.

## Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### Action 02

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		118 000 000	<b>118 000 000</b>		181 910 000	<b>181 910 000</b>
Crédits de paiement		118 000 000	<b>118 000 000</b>		181 910 000	<b>181 910 000</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	118 000 000	181 910 000	118 000 000	181 910 000
Transferts aux autres collectivités	118 000 000	181 910 000	118 000 000	181 910 000
<b>Total</b>	<b>118 000 000</b>	<b>181 910 000</b>	<b>118 000 000</b>	<b>181 910 000</b>

L'action 02 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'accord de l'Eurogroupe du 26 novembre 2012 : les banques centrales nationales doivent reverser aux Etats membres les revenus qu'elles perçoivent au titre des profits tirés des obligations grecques détenues au titre du « programme pour les marchés de titres » (dit SMP), au prorata de leur quote-part au capital de la BCE (environ 20 % pour la Banque de France), revenus ensuite restitués à la Grèce.

En raison de la suspension du dispositif en 2015 et 2016, le versement du montant correspondant aux titres du portefeuille dit SMP n'a été effectué ni en 2015 (soit 309 M€) ni en 2016 (soit 233 M€). Les versements de la Banque de France correspondant à la recette SMP pour 2015 et 2016 ont, quant à eux, été effectués en vertu de la convention du 26 juin 2013, qui fixe le montant décidé par l'Eurogroupe des tranches annuelles que la Banque de France verse à l'État. Le montant de ces versements a été actualisé par un avenant à la convention datant de mai 2019.

L'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018 a réactivé le dispositif. Il confirme la mesure envisagée par les communiqués de l'Eurogroupe du 25 mai 2016 et du 15 juin 2017.

Les revenus perçus sur les titres grecs détenus au titre de l'année 2017 (181,9 M€) en application du programme SMP, et restituables sous condition à la Grèce, ont été versés sur le compte dédié auprès du MES en juillet 2019.